



Chambre vaudoise  
du commerce et de l'industrie

Monsieur  
Vincent Krayenbühl  
Chef de service  
Département des Infrastructures  
Service de la mobilité  
Av. de l'Université 5  
1014 Lausanne

Lausanne, le 3 mars 2009

S:\COMMUNIPOLITIQUE\Position\2009\POL0904.doc  
CWL/chb

***Projet d'arrêté fédéral concernant le programme d'élimination des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales et l'allocation des moyens financiers nécessaires***

Monsieur,

Votre courrier du 15 janvier 2009 concernant le dossier cité en titre nous est bien parvenu et nous vous remercions de nous consulter à ce propos.

Le présent rapport met en évidence les tronçons du réseau des routes nationales qui seront fortement surchargés à l'avenir, ainsi que les mesures susceptibles d'éliminer les points de congestion identifiés par la Confédération. Les projets soumis à discussion ont été classés selon une procédure à plusieurs étapes et répartis en quatre modules. Le premier module comprend ainsi quatre projets urgents et jugés bons pour l'élimination des goulets d'étranglement les plus problématiques. Il convient maintenant de les approuver définitivement afin d'obtenir les crédits nécessaires à leur réalisation, qui seront assurés par le fonds d'infrastructure.

En ce qui concerne notre canton, seul le goulet d'étranglement de Crissier a été retenu comme projet réellement urgent. Nous notons ainsi avec regret que cette amélioration bienvenue de la situation actuelle ne permet pas de répondre aux attentes des quelques 14'250 Vaudoises et Vaudois signataires de notre pétition pour la 3e voie autoroutière entre Lausanne et Genève. Face aux défis posés par l'augmentation future des demandes en mobilité liées à une hausse de la population (d'environ 13 % jusqu'en 2030), les projets proposées sont en effet clairement insuffisants. Nous les soutenons cependant avec vigueur.

En outre, nous adhérons à la proposition de construction d'un complément de réseau pour le contournement de Morges, dont le rapport mentionne qu'il est indispensable pour garantir une meilleure fluidité du trafic dans l'agglomération lausannoise. Le fonds d'infrastructure ne pouvant financer ce nouveau tronçon, la question d'un financement complémentaire se pose toutefois de manière aiguë.

En ce qui concerne ce financement, le présent rapport souligne que, dès 2015 au plus tard, les recettes du fonds ne suffiront plus à financer les besoins ordinaires de l'infrastructure autoroutière existante, et ce pour diverses raisons telles que le vieillissement du réseau ou les mesures antibruit. Afin de contrer ce problème, la Confédération propose, entre autres, d'augmenter la surtaxe sur les carburants, ce à quoi nous nous opposons fermement.

A contrario, nous serions éventuellement prêts à accepter une augmentation de la vignette autoroutière pour permettre le financement de nouveaux tronçons autoroutiers. Le cas échéant, le produit ne devrait en aucun cas être affecté aux infrastructures ferroviaires. De manière générale, nous demandons d'ailleurs que cesse le subventionnement croisé des infrastructures ferroviaires par le biais de la route.

En conclusion, nous approuvons le projet dans ses grandes lignes et nous soutenons plus particulièrement la proposition de construire des voies additionnelles et nouvelles en vue de la résorption des goulets d'étranglement dans la région de Lausanne. Nous déplorons toutefois le manque de vision concernant l'ensemble de l'axe autoroutier entre Lausanne et Genève.

En vous remerciant de l'attention vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Christine Walter-Luz  
Responsable adjointe